



AHSSEA

Association Haut-Saônoise pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulste

(Reconnue d'Utilité Publique –Décret du 6-7-1962 - J.O. du 11-7-1962)

Rapport d'activité 2022

AHSSEA

Service de Prévention Spécialisée

Service de Prévention Spécialisée

34 Route de St-Loup

70000 VESOUL

☎ 03 84 75 21 74

📠 03 84 76 82 67

prevention.specialisee.70@ahssea.fr

prevention.specialisee.vesoul@ahssea.fr

5A, rue de Lorraine

70100 GRAY

Tél : 03 84 64 81 20

prevention.specialisee.gray@ahssea.fr

25, rue Anatole France

70200 LURE

Tél : 03 84 30 13 49

prevention.specialisee.lure@ahssea.fr

11 bis, rue Courbet

70400 HÉRICOURT

Tél : 03 84 27 53 68

prevention.specialisee.hericourt@ahssea.fr

INTRODUCTION

L'année 2022 s'est caractérisée en grande partie par la mise en œuvre de deux dispositifs expérimentaux rattachés au Service de Prévention Spécialisée depuis janvier 2022 ainsi que le recrutement du Chef de Service depuis mars 2022, comme remplaçant de la Cheffe de Service Éducatif en raison d'absence longue durée.

L'un de ces dispositifs expérimentaux, concerne le repérage et la mobilisation des publics dits « Invisibles » en zone rurale sur le canton de Jussey. L'autre concerne une intervention de médiation de rue dans le cadre de la lutte contre la grande précarité au centre-ville de Vesoul.

PRESENTATION DE LA PREVENTION SPECIALISEE ET CADRE LÉGAL

Action socioéducative territorialisée, la prévention spécialisée est rattachée au dispositif administratif de l'aide sociale à l'enfance dans le champ de la protection de l'enfance tel que le réaffirme la loi n° 2016-297 du 14 mars 2016.

Les objectifs généraux

L'action éducative de la prévention spécialisée se situe dans des logiques de :

- Socialisation des jeunes,
- Médiation intergénérationnelle, familiale,
- Soutenir la scolarisation en lien avec l'éducation nationale
- Accompagner la professionnalisation au travers des chantiers éducatifs dont le principal objectif reste préprofessionnel ; un travail préparatoire aux réalités du monde du travail

Missions :

La prévention spécialisée a pour mission de prévenir les risques de marginalisation et d'inadaptation sociale de la jeunesse par la mise en œuvre d'un accompagnement éducatif individuel, en direction des groupes ou en organisant des actions collectives sur et avec le milieu. Cet accompagnement repose sur un lien de confiance singulier, construit par « l'éducateur de rue » avec le jeune et dans le cadre d'une libre adhésion de ce dernier. Cet accompagnement prend en compte le jeune en situation, dans son groupe d'appartenance, dans son milieu de vie et vise à favoriser sa scolarisation, son insertion. Par son action, la prévention spécialisée participe à la prévention éducative de la délinquance et à la protection de l'enfance. Elle occupe une place privilégiée par son immersion dans la vie des quartiers et par sa connaissance des dysfonctionnements sociaux locaux.

Les principes d'intervention désignés par l'arrêté du 04/07/1972

1- *Absence de " mandat " nominatif*

L'accompagnement ne se fait pas ni à partir d'une désignation nominative, ni par une autorité administrative ou judiciaire. C'est le principe fondamental de l'intervention de la prévention spécialisée.

2- *La libre adhésion : libre d'adhérer aux propositions socio-éducatives*

C'est le seul principe que l'on trouve explicitement désigné dans l'arrêté du 04/07/72, c'est dire son importance. Il contient la démarche "d'aller vers" les jeunes marginalisés, leur milieu, de façon

volontaire mais respectueuse du temps nécessaire à l'établissement d'une relation, et des espaces et des moments favorables aux contacts

3- Le respect de l'anonymat

Le respect de l'anonymat se comprend mieux dans l'interaction avec les autres principes. L'absence de mandat nominatif implique l'adhésion du jeune qui garde en ce sens l'initiative et le maintien, ou non, de cette relation éducative. C'est ce que garantit ce respect de l'anonymat. La finalité de l'intervention est bien que la jeune sorte de l'anonymat et renoue les liens avec le droit commun.

4- Inter-institutionnalité ou Partenariat

Les éducateurs ne peuvent agir seuls. L'action éducative de ces organismes est conduite en collaboration avec les services sociaux, les groupements et établissements socio-éducatifs et culturels. La mission visant, comme le rappelle la loi du 6 janvier 1986, à "prévenir la marginalisation et faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles". Pour faciliter cet accès des jeunes aux équipements de formation, de loisirs, au monde du travail, à l'amélioration des relations avec leur famille et leur environnement, les éducateurs doivent être en contact avec ce que l'on pourrait nommer de façon générique les "institutions".

5- Non-institutionnalisation des actions

Créer des réponses inexistantes dans le milieu concerné. C'est la capacité d'adaptation aux problèmes rencontrés qui légitime la diversité des actions mises en œuvre. Dans la durée, des relais sont installés ; ou bien une action répond à des besoins ponctuels d'un groupe de jeunes et disparaît lorsqu'elle n'a plus de raison d'être, ou bien elle perdure, et alors s'autonomise. La prévention spécialisée n'a pas vocation à gérer des dispositifs de long terme.

6- Le support associatif

La Prévention Spécialisée est basée sur des méthodes nécessitant souplesse, proximité, rapidité de réaction et relative autonomie. C'est pourquoi le cadre associatif paraît être le mieux adapté.

LE SERVICE

Le service s'adresse à des jeunes de 12 à 21 ans. L'action éducative de la prévention spécialisée est habilitée pour intervenir sur des territoires où se manifestent des risques d'inadaptation sociale définis par le Conseil Départemental, plus particulièrement dans les quartiers de la politique de la ville (QPV). Le service de prévention spécialisée de l'A.H.S.S.E.A. est financé par le Conseil Départemental de HAUTE-SAONE.

Le territoire d'intervention du service : les quartiers prioritaires de la politique de la ville :

- GRAY, quartier des Capucins,
- HERICOURT, quartier des Chenevières,
- LURE, quartier du Mortard,
- VESOUL, quartier des Rêpes-Montmarin.

LE PERSONNEL ET LES MOUVEMENTS DU PERSONNEL

L'ENCADREMENT HIERARCHIQUE

Mme Amandine CERESER Directrice du Pôle Protection de l'Enfance Milieu Ouvert ;
Cheikh DJIMBIRA, recruté en mars 2022 comme remplaçant de Mme Loane GHIELMETTI, Chef de Service Educatif, 1 E.T.P., absente depuis juin 2021

L'ENCADREMENT TECHNIQUE

Mme Aurore MAZZA, psychologue chercheuse, 0,40 E.T.P. intervenant en prestataire extérieure

LE PERSONNEL EDUCATIF

- À VESOUL :

M. Manuel FIGUEIREDO, moniteur-éducateur, 1 E.T.P.

M. Romain FRANCESCHINI, éducateur socio-culturel, 1 E.T.P.

M. Gaël MARTIN, éducateur spécialisé, 1 E.T.P. jusqu'en juin 2022 puis remplacé par Clémence GAUER éducatrice spécialisée

- À GRAY :

Mme Valérie PARIETTI, éducatrice spécialisée, 1 E.T.P.

- À LURE :

M. Ali SAHAB, éducateur spécialisé, 1 E.T.P.

- À HERICOURT :

M. Rida HERRADI, éducateur spécialisé, 1 E.T.P. jusqu'en juin 2022

- Centre ville de VESOUL :

M. HOOG et G. Martin – dispositif de lutte contre la grande précarité

- Canton de JUSSEY :

E. NAULET et J.L. MORAND – dispositif de repérage et de mobilisation des « invisibles »

LE PERSONNEL ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE

Mme. Youphine MORAND, secrétaire, 1 E.T.P.

LES FORMATIONS

Tout le personnel du S.P.S. a suivi une formation « incendie » et « valeurs de la République et laïcité. A celles-ci s'ajoutent les autres formations de :

- J-L MORAND :
 - La protection de l'enfance en 2021 le 1er février 2022
- Y. MORAND :
 - La protection de l'enfance en 2021 le 1er février 2022
 - EXCEL ONLINFORMAPRO les 4 et 5 avril 2022
 - Formation FOCAT le 12 octobre 2022

LES LOCAUX

Le service est locataire de locaux à :

- HERICOURT : 11 bis, Rue Gustave Courbet
- LURE : 25 Rue Anatole France
- GRAY: 5A, Rue de Lorraine

Il est propriétaire des locaux à VESOUL.

PROBLEMATIQUES NECESSITANT L'ACCOMPAGNEMENT ET UN SUIVI EDUCATIF

- Le soutien moral
- La nécessité de loisirs comme outil éducatif et support à la relation
- La scolarité

D'autres problématiques sont constatées et différentes selon les tranches d'âge :

- Familiales
- Administratives
- Financières
- Liées au comportement

LE PARTENARIAT

L'accompagnement des jeunes est nécessairement engagé par une intervention complémentaire de nombreux partenaires.

Trois peuvent être considérés comme principaux selon les données chiffrées :

- L'Éducation Nationale
- Les Associations de Quartier
- La Mission Locale

Le service travaille également en étroite collaboration avec tout acteur susceptible d'apporter son concours au dispositif d'aide à la protection de l'enfance.

L'ACTIVITE EN CHIFFRE

Quartiers Politique de la Ville (QPV)	Garçons		Filles		Total
	12/21 ans	+ 21ans	12/21ans	+ 21ans	
Antenne de VESOUL	97		23		120
Antenne de GRAY	36		19	1	56
Antenne de LURE	31	18	15		64
Antenne d'HERICOURT					
Total	164	18	57	1	240

I- ACTIONS CITOYENNES ET DE PREVENTION

• Prévenir l'échec scolaire : le partenariat avec les collèges :

Il a été coconstruit des outils adaptés répondant aux nouvelles difficultés rencontrées par les adolescents collégiens.

Des conventions sont en cours de réactualisation avec des projets qui se poursuivent et d'autres voient le jour tels que :

- Le mentorat,
- Des liens de travail étroits dans le cadre du décrochage scolaire,
- Des outils éducatifs propres au travail d'alternative à l'exclusion scolaire.

Exemple de mentorat au collège Jacques BREL de Vesoul

4 jeunes collégiens ont été suivis : 2 élèves en 4° S.E.G.P.A., 1 élève en 4° et 1 autre en 5°.

Le jeune mentoré est suivi au collège 1 fois par quinzaine, par l'éducateur. Ce coaching vise à instaurer une relation de confiance, à reprendre avec lui sa scolarité, ses difficultés.

A chaque séance, des objectifs sont décidés entre le mentoré et l'éducateur.

• Prévenir la souffrance psychique chez les jeunes accompagnés par le SPS

Rappel des objectifs

- 1) Soutenir les jeunes en difficultés et leur famille en leur facilitant l'accès aux soins en santé mentale
- 2) Lutter contre les discriminations et la stigmatisation de personnes souffrant de troubles psychiques
- 3) Prévenir les ruptures de parcours et la détérioration des trajectoires de soins et de vie

Les apports du projet peuvent être valorisés sur différents registres, à savoir :

- Sur les pratiques professionnelles : apporter un éclairage clinique nécessaire à l'équipe éducative. Ce projet a permis à l'ensemble de ces professionnels d'être outillés pour mieux comprendre le public qu'il accompagne, grâce à la contribution et au support technique de la psychologue. Ce projet a renforcé l'élaboration de l'équipe éducative notamment concernant les enjeux de la rencontre dans une dynamique « aller vers » et le cadre de référence propre à chacun.

- Sur la dynamique partenariale et l'ancrage territorial : Le Service de Prévention Spécialisée, de par son implantation départementale, s'est appuyé sur un réseau de proximité. Ce projet a permis d'impulser de nouveaux liens partenariaux pour répondre aux besoins spécifiques des jeunes.

- En termes d'actions Les modalités de travail de la psychologue (présence durant les temps d'accueil, implication lors des actions collectives, travail de rue, etc.) ont constitué les soubassements d'une relation sûre tissée avec les jeunes, et plus particulièrement avec les jeunes filles. Or celles-ci sont sous-représentées dans le public fréquentant spontanément le Service de Prévention Spécialisée. Le travail entrepris leur a ainsi permis de formuler une demande auprès d'adultes professionnels faisant référence et ressource, d'investir un espace de parole tiers, bienveillant et étayant. Ce travail a confirmé l'importance de prendre appui sur les ressources et potentialités des familles, la nécessité de s'inscrire et de partir de leur cadre de référence pour comprendre leurs réalités et soutenir leur cheminement.

En cela, ce projet a introduit une intervention innovante basée sur une approche pluridisciplinaire et clinique à destination des publics habitant ces territoires défavorisés.

Deux organismes ont été sollicités dans cette optique, via notamment des réponses à appels à projets : les politiques de la ville et la Fondation de France.

- **Travail autour de la parentalité et rapport de genre**

Ce projet est pensé autour de deux axes : le premier en direction des mères, le second à destination des familles.

Des séquences de travail de modalités diverses s'alternent et s'articulent telles que : - des rencontres cafés-débats avec les parents d'une part et leurs adolescents d'autre part. Les échanges sont nourris par l'intervention de partenaires extérieurs (C.I.D.F.F., Association Addiction France, Psychologue de Prévention Spécialisée) et impulsés par un travail préparatoire et la mise en place d'une boîte à question afin de faciliter la libre expression de chacun. - des temps de convivialité au sein du service et au-delà (ateliers jeux de société, repas partagés en famille et entre familles, sorties ludiques).

Les actes de la vie quotidienne constituent un support privilégié et ajustable pour travailler au faire ensemble en famille, favoriser la transmission intergénérationnelle et entre pairs et accompagner l'accès à l'autonomie des plus jeunes. La co-construction de sorties familiales permet aux personnes de prendre conscience de compétences organisationnelles de méthodologie de projets, de les transmettre et/ou de les acquérir, pour ensuite potentiellement les transposer dans leur vie quotidienne et dans leur développement. Ces temps et ce vécu partagés contribuent aussi et surtout au développement et/ou au renforcement des liens familiaux (parentaux et fraternels).

- **Sensibiliser aux premiers secours (PSC-1) : 17 jeunes formés**

La majeure partie des jeunes suivis par le service de prévention spécialisée de la Sauvegarde de la Haute-Saône, n'a pas eu l'occasion de se former aux gestes de premiers secours. Deux journées de formation durant les congés de la Toussaint étaient prévues sur deux sessions de 10 jeunes afin de leur permettre de découvrir les soins de premiers secours à apporter aux personnes en « détresse ».

17 jeunes venus de GRAY, de LURE et de VESOUL accompagnés par l'équipe éducative, ont été formés. Cette formation est dispensée et assurée par la protection civile de la Haute-Saône.

Les jeunes ayant participé au stage, ont reçu leur diplôme. Remise officielle des diplômes en présence du président de l'AHSSEA, des parents et partenaires ainsi que les services de la préfecture 70.

II- ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT SOCIOCULTUREL

- **Découvrir le patrimoine culturel vésulien**

Trois structures culturelles en partenariat avec le SPS 70, ont permis à un groupe mixte et volontaire de **50 de jeunes** de découvrir la culture et du patrimoine vésulien à travers différentes initiations socioculturelles, et surtout pour notre service, de rompre l'isolement des jeunes en souffrance psychique.

Il s'agit du théâtre E. FEUILLERE (TEV) de Vesoul, l'école de Cirque « Cirq'Evasion » et l'Association « Bande de Gosses ».

Le service a sollicité les partenaires associatifs du territoire pour pouvoir constituer ce groupe : l'A.H.S.R.A. le collège J. BREL, l'IME « Dr BEAUDOIN ».

- **Séjour découverte à visée culturelle de la Ville de Paris**

Public mixte d'adolescents âgés de 14 à 16 ans qui habitent les quartiers Rêpes-Montmarin.

Le groupe est composé de 2 filles et de 3 garçons. Une grande majorité de ces jeunes n'est jamais allée à Paris. Accompagnés par des adultes ressources, cette opportunité leur a permis d'expérimenter et de concrétiser en toute sécurité, la construction d'un séjour. De plus, elle leur a offert l'occasion de découvrir des hauts lieux et monuments de la ville de Paris. Elle s'est déroulée sur 3 jours, durant les

vacances d'automne 2022. Elle est la concrétisation d'un désir exprimé par une jeune et l'aboutissement d'un processus de co-construction du projet avec l'ensemble du groupe, étayé par l'équipe éducative.

Associés aux différentes étapes de la construction du projet, les jeunes se sont investis dans les recherches de lieux à visiter, dans le choix de l'hébergement, dans l'élaboration de son programme et sa budgétisation.

Ceci a permis de travailler en amont une certaine cohésion de groupe et de prendre en considération les réalités matérielles qui façonnent les choix. Les parents sont également associés à ce projet puisqu'il s'agit de mineurs. Il leur sera présenté au local éducatif « La Cabane » à VESOUL.

FOCUS : LES CHANTIERS ÉDUCATIFS DE PREVENTION SPECIALISEE 2022

	Nbre de chantiers	Jeunes filles	Jeunes garçons	Nbre d'heures réalisées
Antenne gray	7	6	5	255
Antenne Vesoul	5	6	7	250
Total	12	12	12	505

Rappel des objectifs

- Travailler avec le public 14-21 ans de la Prévention Spécialisée, marginalisé ou en voie de marginalisation, grâce au support "chantiers éducatifs" afin de l'inscrire dans un parcours de réinsertion,
- De la prévention du décrochage scolaire à l'insertion sociale et professionnelle, lutter contre le désœuvrement et les risques d'entrer dans un processus de délinquance, en proposant une première expérience de travail positive,
- Encadrés par des Éducateurs de Prévention Spécialisée, ces chantiers sont aussi et surtout un support à la relation éducative. Ils permettent à des jeunes en perte de repères de tisser du lien avec un ou des adultes, pouvant faire office de référents positifs sur leur lieu de vie.

Remarque : L'antenne de Lure n'a pas pu réaliser des chantiers éducatifs pour des raisons d'absence de donneurs d'ordre.

En revanche, le SPS développe un partenariat privilégié avec la CCPL et habitat 70 dans le cadre des chantiers jeunes en été. Ainsi, 4 jeunes dont une fille qui ont assuré un chantier de rénovation de façade et de Hall d'entrée d'immeuble sur une période d'un mois.

Concernant la CCPL c'est aussi 4 jeunes qui ont travaillé sur le site de la base nautique à Lure.

III- PRESNTATION DES DISPOSITIFS EXPERIMENTAUX

• Le dispositif « repérage et mobilisation des invisibles »

L'A.H.S.S.E.A. a répondu à l'appel à projets « Repérer et mobiliser les publics invisibles, et en priorité les plus jeunes d'entre eux » initialement lancé en 2019 à la fois dans le cadre du Plan d'investissement dans les compétences et de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Cet

appel à projets vise à repérer des publics dits « invisibles », et prioritairement des jeunes n'étant ni en emploi, en formation, en études et qui ne sont pas accompagnés.

L'objectif est de repérer ces jeunes, de renouer le contact et de favoriser la remobilisation de ces personnes permettant ainsi d'assurer par la suite le relais vers une étape adaptée au parcours en construction, pour qu'une solution leur soit proposée.

A ce titre, la prévention spécialisée s'inscrit dans cette démarche inclusive. Un de ces principes d'intervention, à savoir le « aller vers », permet de fixer des objectifs réalisables avec ce public.

Le chantier et le site « ressources », action de remobilisation :

Le chantier voilier à PORT-SUR-SAONE, a pour objectif de déterritorialiser momentanément des jeunes et moins jeunes en leur proposant de fouler un autre site que leur secteur de vie, à l'intérieur duquel ils deviennent très rapidement « invisibles ».

La genèse de ce choix réside dans le fait qu'il nous est possible de proposer aux jeunes de découvrir des métiers différents en un même endroit, « île de la Maladière ».

La plus grosse difficulté réside en une énorme problématique de mobilité. Le fait de passer prendre les participants à domicile a permis à l'équipe, d'échanger avec ceux-ci et d'aborder des thèmes différents de ceux évoqués sur le chantier lors des trajets aller et retour.

Ce site ressource est équipé de nombreuses infrastructures attractives pour la culture, le sport et le tourisme fluvial, une pépinière de métiers et de talents au même endroit.

Partenariat mobilisé :

- Conventions de mise à disposition et soutien : Élus locaux : Maires et Adjoints, Présidents de Communautés de Communes
- Projets de conventionnement : A.D.M.R, M.F.R, M.R.J.C., S.E.G.P.A.
- Mise en œuvre du chantier RESSOURCE « Restauration du voilier PATIANA » : C.C.H.V.S., C.C.T.S, Maires, Direction festival « Spectacles du Monde », Port de plaisance, V.E.D., Résidence autonome, N.O.V.E.O.
- Acteurs du territoire : Mission Locale, P.J.J., S.P.I.P., Maison d'arrêt, Gendarmerie, Insertion70, Maison des Services, Collèges, Transport scolaire Kéolis, Restos du Cœur, Croix-Rouge, Épi'Cerise, Menuiserie, Office du Tourisme, Est Républicain
- Acteurs internes A.H.S.S.E.A : S.A.M.N, A.E.M.O., S.S.P.

Tableau récapitulatif - dispositif invisibles du 01/03 au 31/12/2022

Personnes rencontrées	Répartition par sexe		Répartition par âge		Provenance		Ecoute lien	Santé	Démarches Administratives	Ressources	Emploi	Logement
	H	F	16/25	26/40	Jussey	Hors						
Total : 55	30	25	27	18	39	16	46	14	25	15	17	15

• Le dispositif de lutte contre la grande précarité au centre-ville de Vesoul

Rappel contextuel du dispositif :

L'AHSSEA a été sollicitée par la municipalité et les services préfectoraux pour la mise en œuvre d'un projet expérimental d'une durée d'une année, au titre d'une intervention au centre-ville de Vesoul. Rattaché au Service de Prévention Spécialisée, le dispositif porte la mission spécifique d'intervention

auprès d'un public vulnérable se trouvant dans des difficultés importantes, notamment liées à l'absence de logement et/ou de ressources suffisantes.

Nos missions sont liées à la réduction des risques liés aux difficultés de vie des personnes rencontrées.

Notre objectif de travail de rue est de permettre aux personnes de s'exprimer, de solliciter l'aide dont elles auraient besoin et de bénéficier d'un accompagnement individualisé, si tel est leur souhait.

Le rôle du chien médiateur est de favoriser le contact et de faciliter l'expression. Aller vers une personne en état de mendicité avec Mudra permet une levée des résistances, potentiellement présentes entre le public et les professionnels. Il est également un élément d'observation supplémentaire quant aux attitudes des personnes en difficultés. Lors des rencontres au bureau, il est régulier qu'avant tout échange, la personne s'adresse d'abord au chien allant même demander pourquoi il n'est pas présent. L'ambiance est différente avec la présence de Mudra, qui apporte une forme de tendresse et de légèreté là où nous nous montrons que très peu.

Tableau récapitulatif - dispositif de lutte contre la grande précarité centre-ville de VESOUL

Personnes rencontrées	Répartition par sexe		Répartition par âge		Provenance		Situation		Emploi		Ressources		Ouverture de dossier d'accompagnement		
	H	F	18/59	60 et +	Vesoul	Hors	SDF	Hébgmt	En activité	Sans activité	Minimas sociaux	Aucune	Abouti	En cours	Abandon
Total : 94	22	72	89	5	64	30	36	58	8	86	36	58	15	9	10

Partenariat mobilisé :

L'équipe est en lien avec l'ensemble des partenaires vésuliens et les collaborations sont soutenantes et respectueuses : le Centre Médico-Social dans le cadre de demandes de soutiens financiers lors de relogement (Fonds Solidarité Logement et Aide au Secours)

Les problématiques du public autour de l'addiction nous ont rapproché des professionnels d'Addiction France, qui nous soutiennent dans un rôle de prévention ; les professionnels de l'équipe mobile de psychiatrie (Association Hospitalière Bourgogne Franche Conté) pour leurs connaissances éclairantes des pathologies psychiques ou psychiatriques et des conduites à tenir.

Le partenariat avec le SPIP nous permet de rester en lien avec des jeunes incarcérés que nous avions accompagnés.

Nous sommes en lien quasi journalier avec le Service Intégré Accueil Orientation/115 et les différents services de l'AHSRA avec qui nous nourrissons des liens de « collègues » partageant le plus souvent les mêmes préoccupations et le même public.



AHSSEA

Association Haut-Saônoise pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte

(Reconnue d'Utilité Publique –Décret du 6-7-1962 - J.O. du 11-7-1962)

IV- PERSPECTIVES ET PROJETS 2023

Les perspectives pour le S.P.S. au sein du Pôle Milieu Ouvert répondent à une exigence d'harmonisation dans une « dimension pôle » et la nécessaire transversalité des projets à mener. Le Service de Prévention Spécialisée s'inscrira pleinement dans ces orientations.

Les groupes et axes de travail se poursuivront en vue d'une amélioration de nos pratiques, au travers de la réécriture des projets de services et par l'acquisition d'un logiciel de l'usager informatisé, spécifiquement dédié à la Prévention Spécialisée, alors même que les autres services du Pôle seront également dotés d'un logiciel dédié.

En outre, le plan d'action associatif posera la feuille de route des orientations stratégiques associatives et la déclinaison à assurer au sein du Pôle Milieu Ouvert, dans un travail de co-construction indispensable, tant en interne, qu'avec les différents financeurs et partenaires.

Reconstruction et nouveau projet

Les projets répondant aux besoins de l'intervention en termes d'accompagnement à la scolarité, de soutien à la parentalité, d'ouverture sur l'extérieur, de mixité, de valorisation des compétences, de mobilisation et de participation seront développés, renforcés ou expérimentés, tels que chantiers éducatifs, action pass'santé, séjours et sorties à visée éducative, ateliers et stages, projets culturels, actions citoyennes.

Y. MORAND

Secrétaire de Direction

A. CERESER

Directrice de Pôle

En collaboration avec

Cheick DJIMBIRA, Chef de Service

Et l'équipe pluridisciplinaire